

## REMARQUES SUR LA POLÉMIQUE ANTIJUDAÏQUE DANS 1 THESSALONICIENS 2,14-16

*Ekkehard W. Stegemann*

1 Th 2,14-16 a mauvaise presse à cause de sa violente polémique antijudaïque. D'habitude, le passage décisif est traduit plus ou moins de la manière suivante :

*«<sup>14</sup> Frères, vous avez passé par la même expérience que les Églises de Judée, qui appartiennent à Dieu et croient en Jésus-Christ. Vous avez souffert de la part de vos compatriotes les mêmes persécutions qu'elles ont souffertes de la part des Juifs.*

*<sup>15</sup> Ceux-ci ont mis à mort le Seigneur Jésus et les prophètes, et ils nous ont persécutés. Ils déplaisent à Dieu et sont ennemis de tous les hommes.*

*<sup>16</sup> Ils s'efforcent de nous empêcher d'annoncer aux non-Juifs le message qui leur apporte le salut. Ils complètent ainsi la somme des péchés qu'ils ont commis dans tous les temps. Mais la colère de Dieu les a finalement atteints »<sup>1</sup>.*

À la fin de mon exposé, je proposerai une autre traduction du v.16. Mais d'abord, je vais m'occuper du passage tout entier et de son interprétation controversée.

<sup>1</sup> Le texte est tiré de la Bible publiée par la Société biblique française.

## I

Le texte accuse en bloc les Juifs du meurtre du « Seigneur Jésus » (v.15a) et il les accuse en même temps de persécuter l'Apôtre, c'est-à-dire les Apôtres (v.15b). Les deux accusations sont encore placées dans le contexte traditionnel de la persécution des prophètes. Il s'agit donc d'une critique à l'intérieur du judaïsme<sup>2</sup>. Les accusations qui suivent résument cela dans des stéréotypes antijudaïques païens : les Juifs ne plaisent pas à Dieu et ils sont hostiles à tous les hommes (v.15c)<sup>3</sup>. Certes, la première partie du verset fait seulement allusion à l'accusation d'athéisme, tandis que la deuxième partie accuse d'*apanthropie* et de *misanthropie*<sup>4</sup>. L'interprétation immédiate des deux parties est que les Juifs ont empêché de prêcher aux non-Juifs. La conséquence en est que ceux-ci ne seront pas sauvés (v.16a). Apparemment, la polémique antijudaïque est ainsi consciemment renforcée dans le texte<sup>5</sup>. Il n'est donc point surprenant que l'on ajoute – en faisant clairement allusion à une phraséologie biblique – que de cette manière les Juifs complètent la somme de leurs péchés et

<sup>2</sup> Cf. H.J. SCHOEPS, « Die jüdischen Prophetenmorde », in ID., *Aus frühchristlicher Zeit*, Tübingen, 1950, p. 126-143 ; p. 126 ; O.H. STECK, *Israel und das gewaltsame Geschick der Propheten* (WMANT 23), 1967, p. 274s.

<sup>3</sup> L'article d'I. HEINEMANN, « Antisemitismus », *PRE* Suppl. 5, p. 3-43, reste fondamental ; cf. également J.N. SEVENSTER, *The Roots of Pagan Anti-Semitism in the Ancient World*, Leiden, 1975 ; H. CONZELMANN, *Heiden-Juden-Christen*, Tübingen, 1981 ; J. GAGER, *The Origins of Anti-Semitism*, New York-Oxford, 1983. Les propos relatifs au sujet des auteurs grecs et latins sont compilés et commentés dans M. STERN, *Greek and Latin Authors on Jews and Judaism*, Jerusalem, Vol I, 1976 ; Vol II, 1980 ; Vol. III, 1984.

<sup>4</sup> Cf. déjà M. DIBELIUS, *An die Thessalonicher I.II. An die Philipper* (HNT 11), 1937<sup>3</sup>, p. 34s ; W.G. KÜMMEL, « Das literarische und geschichtliche Problem des 1. Thessalonicherbriefes », in ID., *Heilsgeschichte und Geschichte. Gesammelte Aufsätze 1933-1964*, Marburg, 1965, p. 406-416 ; p. 412 ; enfin I. BROER, « Antisemitismus » und *Judenpolemik im Neuen Testament. Ein Beitrag zum besseren Verständnis von 1 Thess 2,14-16*, BN 20 (1983), p. 59-89. D'après T. HOLTZ, *Der erste Brief an die Thessalonicher* (EKK XIII), 1986, p. 105, Paul adopte au moins le reproche de misanthropie.

<sup>5</sup> Récemment, le caractère polémique fut souligné surtout par O. MICHEL, « Fragen zu 1 Thessalonicher 2,14-16 », in W.P. ECKERT, N.P. LEVINSON et M. STÖHR éd., *Antijudaismus im Neuen Testament ?*, München, 1967, p. 50-59. Certes, il est d'avis que là il ne s'agit pas d'une polémique globale contre les Juifs par contraste avec les non-Juifs, mais plutôt de « Gegner des neuen Gottesvolkes, ja... Gottes schlechthin » (p. 44) ; cf. aussi W. MARKEN, *Der erste Brief an die Thessalonicher* (ZBK NT 11.1), 1979, p. 49s. À cela s'oppose déjà le fait qu'on utilise des critiques stéréotypées courantes au sein du judaïsme et des critiques antijudaïques païennes.

que, à la fin du passage, le tout culmine dans l'annonce du châtement (v.16c).

D'après l'interprétation habituelle, dans le verset 16c il s'agit du jugement eschatologique. Voilà le commentaire de Traugott Holtz sur le verset 16 : « Les Juifs hostiles au Christ préparent leur jugement eschatologique. La conséquence inévitable de leur action est celle de compléter la somme de leurs péchés » (p.107). Holtz caractérise ainsi la logique dans l'argumentation de Paul : « Parce que la synagogue s'oppose au salut eschatologique, elle est condamnée au jugement eschatologique » (p.109).

Si cette interprétation était correcte, il faudrait dire que dans le plus ancien document du NT se trouve toute une série de préjugés qui constitueront plus tard le syndrome de l'antijudaïsme chrétien. En plus, que dans ce texte est imprimée la matrice archaïque de l'antijudaïsme chrétien, c'est-à-dire l'affirmation du jugement eschatologique (éternel) des Juifs parce qu'ils se seraient révoltés même contre Dieu<sup>6</sup> en tuant le Christ. Plusieurs interprètes contemporains reflètent certaines conséquences – dues à cette interprétation – dans le rapport entre Chrétiens et Juifs. Holtz, par exemple, insiste sur le changement de la situation historique : « De persécuter les témoins du Christ et d'empêcher l'enseignement chrétien ne sont objet ni de la volonté ni du pouvoir du judaïsme de nos jours. Par contre, les chrétiens et l'Église chrétienne étaient assez souvent persécuteurs et assassins du judaïsme. Le jugement de Dieu, pourtant, ne veut pas être accompli par nous » (p.112).

Aussi peu que, d'après Holtz, nous puissions « partager la passion furieuse de Paul », aussi peu y a-t-il occasion, à son avis « de la considérer complètement déplacée » (p.112). Pour Holtz ne persiste pas seulement le jugement de Dieu sur les Juifs auxquels la polémique du texte s'était adressée<sup>7</sup>. Holtz ajoute encore : « Il persiste le 'non' de Dieu

<sup>6</sup> Chez T. HOLTZ on peut lire : « Weil die Juden mit den Worten Gottes betraut sind (Röm 3,2), weil ihnen die Sohnschaft gehört und die Doxa, die Bundesschliessungen, die Gesetzgebung, der Gottesdienst und die Verheissungen (Röm 9,4), deshalb macht sie ihr Aufbegehren gegen Gottes endgültiges Wort in Christus besonders schuldig » (ibid., p. 112 ; non souligné dans l'original).

<sup>7</sup> « Die Erfahrung aktiver Christusfeindschaft, die den Glaubenden um seinen Glauben und den des Evangeliums Unkundigen um die Kunde vom Evangelium bringen will, steht unter dem Urteil Gottes, und nur eine letzte Indifferenz kann diesem Urteil gleichgültig gegenüberstehen » (ibid.).

contre le chemin post-chrétien d'Israël, le chemin de la désobéissance contre son Dieu à lui » (p.113). Cela se justifie par le fait que la promesse du salut faite aux croyants est mise en doute « si la certitude du jugement contre l'incroyance vécue a disparu » (p.113). Ainsi la certitude du salut pour les chrétiens est conditionnée par la certitude du jugement contre les Juifs !

Ces derniers temps, j'ai rarement rencontré le syndrome classique de l'antijudaïsme théologique prononcé si directement. Holtz lui-même devrait acquiescer à appeler cela de l'antijudaïsme. Il doute que le « mot-clé » 'antijudaïsme' soit apte à caractériser 1 Th 2,14-16, car « ici, Paul ne s'oppose si nettement aux Juifs parce qu'ils sont Juifs. On pourrait plutôt dire qu'il s'oppose contre eux bien qu'ils soient Juifs » (p.103). Mais en caractérisant tout le chemin post-chrétien d'Israël comme celui de la désobéissance contre son Dieu à lui, et en considérant Israël rejeté par Dieu, Holtz dénie l'existence juive des Juifs. Il ne pense même pas à la possibilité que nous, les chrétiens, nous pourrions honorer ce chemin en l'estimant comme une tentative très respectable – qui nous fait rougir de honte – de rester fidèle à Dieu et sa Torah malgré les immenses souffrances.

## II

Comme Paul met en garde les croyants romains contre toute arrogance antijudaïque et comme il annonce le salut eschatologique pour tout Israël, c'est-à-dire le salut pour les Juifs avant le jugement eschatologique (cf. Rm 11,17s), on a de la peine à croire que le même auteur puisse être responsable d'une attaque antijudaïque si rude à l'adresse des croyants Thessaloniciens. Par conséquent, pour des raisons concernant le contenu et aussi pour d'autres raisons, beaucoup d'exégètes considèrent 1 Th 2,13-16 entièrement ou en partie interpolée par une autre main, c'est-à-dire une interpolation faite dans un temps où Paul était déjà glorifié comme martyr<sup>8</sup>. Selon cette conception, le verset 16c («... est tombée sur eux la

<sup>8</sup> Cf. surtout l'impressionnant plaidoyer de B.A. PEARSON, « 1 Thessalonians 2,13-16 : A Deutero-Pauline Interpolation », *HThR* 64 (1971), p. 79-94 ; H. BOERS, « The Form Critical Study of Paul's Letters. I Thessalonians as a Case Study », *NTS* 22 (1975/76), p. 140-158 ; D. SCHMIDT, « IThess 2,13-16 : Linguistic Evidence for an Interpolation », *JBL* 102 (1983), p. 269-279 ; en outre K.G. ECKART, « Der zweite echte Brief des Paulus an die

colère... ») interprète un événement du passé<sup>9</sup>, c'est-à-dire la destruction du Temple et l'expulsion des Juifs de leur pays d'origine en l'an 70 après J.C., en tant que jugement divin déjà accompli<sup>10</sup>. F.C. Baur fut le premier à présenter cette interprétation du verset 16. Il trouva une opposition insurmontable entre le topos anti-judaïque de misanthropie dans le verset 15 et le « patriotisme » de Paul en Rm 9-11. De ce fait, il considérait les versets de 1 Th 2,14-16 comme un indice contre l'origine paulinienne de toute la lettre<sup>11</sup>. Je pourrais partager cette hypothèse radicale prononcée au niveau de la critique littéraire, car moi-même je n'ai pas complètement écarté mes doutes en ce qui concerne l'authenticité de la section de 1 Th 2,14-16. Je trouve particulièrement problématique que 1 Th 2,15 attribue aux Juifs la responsabilité du meurtre de Jésus, tandis que d'après 1 Co 2,8 ce sont les potentats « ἄρχοντες de ce monde » qui ont crucifié le Seigneur. Car, même si par ἄρχοντες on entendait des forces démoniaques, ce qui ne me paraît pas probable, on pourrait au moins constater une tension évidente entre 1 Th 2,15 et 1 Co 2,8. En entendant par ἄρχοντες les potentats romains, ce que je suppose de préférence, il est en effet curieux que 1 Th 2,15 parle d'une manière si absolue du meurtre du Seigneur par les Juifs. Mais, si 1 Th 2,14-16 n'était pas d'origine paulinienne, toute l'épître ne le serait pas.

### III

Évidemment, l'hypothèse d'une interpolation déchargerait Paul de l'accusation de polémique anti-judaïque. Mais le problème ne serait que déplacé vers un auteur chrétien plus jeune. Supposer une interpolation postérieure est toujours fâcheux, et peut éventuellement être l'*ultima ratio*

---

Thessalonicher », *ZThK* 58 (1961), p. 30-44 ; surtout p. 33s ; H.M. SCHENKE - K.M. FISCHER, *Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments*, Vol 1, Gütersloh, G. Mohn, 1978, p. 70 ; H. KÖSTER, *Einführung in das Neue Testament*, Berlin-New York, 1980, p. 546 ; F. LAUB, *1. und 2. Thessalonicherbrief*, Würzburg, 1985, p. 21s.

<sup>9</sup> À cause de l'aoriste ἐφθασεν (« est tombé sur », « est arrivé »).

<sup>10</sup> Cf. avant tout B.A. PEARSON, « 1 Thessalonians » (note 8), p. 83. D'après G. WOHLBERG, Paul lui-même aurait déjà pensé à la destruction du Temple (*Der erste und zweite Thessalonicherbrief* (KNT 12), 1909<sup>2</sup>, p. 61.

<sup>11</sup> Cf. F.C. BAUR, *Paulus, der Apostel Jesu Christi. Sein Leben und Wirken, seine Briefe und seine Lehre*, Stuttgart, 1845, p. 480ss.

dans le métier d'exégète. Beaucoup d'exégètes craignent cette conséquence aussi à l'égard de 1 Th 2,13-16, quoiqu'ils soient conscients qu'elle déchargerait Paul. Mais pour des raisons concernant le contenu ou pour des raisons formelles, ils ne considèrent pas nécessaires des opérations de critique littéraire. Finalement, c'est surtout Ingo Broer qui examina très soigneusement les arguments essentiels en faveur d'une interpolation. À son avis, il est plus plausible de considérer le texte comme étant partie intégrante de 1 Th que de le considérer entièrement ou partiellement interpolé<sup>12</sup>. Cette explication me semble probable et je trouve convaincant la plupart des arguments en sa faveur. Mais voici pourquoi je reste quand même un peu sceptique : Rm 11,1s montre que Paul, comme il le fait également ailleurs, rapporte la tradition de la persécution des prophètes au minimum à son propre sort<sup>13</sup>. Mais le motif de l'exécution qui appartient à cette tradition n'est appliqué expressément à Jésus que dans notre texte (1 Th 2,15) et dans Ac 7,52. Dans la tradition synoptique, pourtant, nous rencontrons le motif qui implique également la mort de Jésus. Pour cette raison on peut supposer que Paul pouvait déjà recourir à une tradition chrétienne primitive<sup>14</sup>. On ne peut pas forcément s'attendre à un texte de tradition écrite<sup>15</sup>. Finalement, il existe des preuves

<sup>12</sup> Cf. I. BROER, (note 4) ; avant lui : W.G. KÜMMEL, (note 4) ; en outre surtout J. COPPENS, « Une diatribe antijuive dans 1 Thess II,13-16 », *Miscellanées Bibliques* 80-82, *ETHL* 51 (1970), p. 90-95 ; R.F. COLLINS, « A Propos of the Integrity of 1 Thess. », *ETHL* 55 (1979), p. 67-196 ; K.P. DONFRIED, « Paul and Judaism. I Thessalonians 2,13-16 as a Test Case », *Interpretation* 38 (1984), p. 242-253 ; J.C. HURD, « Paul Ahead of His Time : 1 Thess 2,13-16 », in P. RICHARDSON éd., *Anti-Judaism in Early Christianity*, Waterloo (Ontario), 1986, p. 21-36 ; R. JEWETT, *The Thessalonian Correspondence. Pauline Rhetoric and Millenarian Piety*, Philadelphia, 1986, p. 36s ; T. HOLTZ, *1. Thessalonicher* (note 4), p. 96s.

<sup>13</sup> Pour de plus amples informations voir I. BROER, « *Antisemitismus* » (note 4), p. 71s.

<sup>14</sup> Cf. O.H. STECK, *Israel* (note 2), p. 274s ; R. SCHIPPERS, « The pre-synoptic tradition in I Thessalonians II 13-16 », *NT* 8 (1966), p. 223-234 ; D. ZELLER, « Christus, Skandal und Hoffnung. Die Juden in den Briefen des Paulus », in H. GOLDSTEIN éd., *Gottesverächter und Menschenfeinde ? Juden zwischen Jesus und frühchristlicher Kirche*, Düsseldorf, 1979, p. 256-278 ; p. 258 ; F. HAHN, *Das Verständnis der Mission im Neuen Testament* (WMANT 13), 1963, p. 90 ; T. HOLTZ, *1. Thessalonicher* (note 4), p. 103s ; I. BROER, « *Antisemitismus* », (note 4), p. 70s.

<sup>15</sup> D'ailleurs, ce qui frappe c'est que Paul utilise aussi en 1Co 2,8 le titre de *κύριος* pour Jésus dans le contexte de la crucifixion. Ici, il est question des « archontes de ce monde » qui n'ont pas reconnu la gloire des croyants et qui ont crucifié « le Seigneur de gloire » en méconnaissant sa gloire. Paul y fait-il allusion au fait que les potentats politiques l'ont persécuté lui-même en méconnaissant sa position eschatologique aussi bien qu'ils avaient crucifié le Christ ?

que Paul a utilisé des τόποι païens ou qu'il y a fait allusion. Ainsi, semble-t-il, Paul fait allusion à la caricature obscène et sarcastique qui appelle la circoncision castration (Ph 3,2)<sup>16</sup>. Malgré ces relations à l'intérieur du texte paulinien, il reste une *contradiction décisive* entre Rm 11,25s et 1 Th 2,16. Car, selon le premier texte, le salut eschatologique pour Israël tout entier (qui échappera à l'imminent jugement eschatologique) est annoncé, tandis que selon le deuxième texte le jugement eschatologique serait déjà inévitablement prononcé, ou même déjà tombé sur Israël. À mon avis, cette contradiction n'est pas suffisamment écartée, même si l'on suppose que le rapport théologique de Paul avec Israël ait évolué ou que Paul ait consciemment corrigé sa position dans l'épître aux Romains, grâce à d'autres expériences<sup>17</sup>. Il aurait, alors, quand même hésité entre le rejet éternel d'Israël et le salut éternel pour Israël, entre deux alternatives absolument extrêmes donc. Je ne peux pas m'imaginer cela. En plus, je ne considère point adéquate une approche méthodique qui compte sur l'incohérence dans la pensée de Paul.

À mon avis, les versets 14 à 16 de 1 Th 2 peuvent être considérés comme pauliniens c'est-à-dire comme partie intégrante de la lettre à la seule condition que la contradiction dans le contenu de 1 Th 2,16 et Rm 11,26 puisse être éliminée d'une manière plausible. Voilà une proposition à ce sujet.

<sup>16</sup> En ce qui concerne les destinataires de Paul, il faut noter que la circoncision jouait un rôle important surtout dans la polémique antijudaïque païenne (cf. à ce propos J.N. SEVENSTER, *Roots* (note 3), p. 132s). – En littérature, il en existe des traces chez Horace qui peut parler des *curti Iudaei* (*Serm.* I,9,70). Qualifier la circoncision de *mutilare genitalia* a une signification analogue (ainsi dans la note – tardive – sur l'interdiction de la circoncision par Hadrien dans *Historia Augusta, Hadr.* 14,2 ; cf. M. STERN, *Greek and Latin Authors II* (note 3), p. 619). Un jeu de mot sarcastique de Cicéron mentionne Plutarque (cf. M. Stern, *Greek and Latin Authors I* (note 3), p. 566). À ce propos, il faut mentionner également l'apologie de la circoncision par Philon (cf. *SpecLeg* I,1s) et par Josèphe (cf. *C.A.II*,137). Cf. aussi D. LÜHRMANN, *Der Brief an die Galater* (ZBK NT 7), 1978, p. 83.

<sup>17</sup> Cf. déjà E. STAUFFER, *Die Theologie des Neuen Testaments*, Gütersloh, G. Mohn, 1948<sup>4</sup>, p. 16s (avec un commentaire nettement antisémite) ; G. LÜDEMANN, *Paulus und das Judentum*, München, 1983 ; B. KLAPPERT, « Traktat für Israel (Röm 9-11) », in M. STÖHR éd., *Jüdische Existenz und die Erneuerung der christlichen Theologie*, München, 1981, p. 58-137 ; également G.E. OKEKE, "I Thessalonians 2,13-16 : The Fate of the Unbelieving Jews", *NTS* 27 (1981), p. 127-136.

## IV

Théoriquement, une interprétation erronée de Rm 11,25s pourrait être à l'origine de la contradiction. Cette possibilité peut être exclue si l'on tient compte des récentes interprétations de Rm 9-11 qui convergent largement sur l'annonce de la rédemption ou du salut pour Israël tout entier, c'est-à-dire de tous ces Juifs qui ne font pas encore partie du 'reste', comme Paul lui-même<sup>18</sup>.

La phrase « Israël tout entier sera sauvé » (Rm 11,26a) fait allusion – comme le montre d'ailleurs la citation combinée dans Rm 11,26b – au salut qui se réalise avant le jugement eschatologique sur les pécheurs : « Le libérateur viendra de Sion, il détournera la désobéissance des descendants de Jacob ». Le mot-clé « libérateur »/« sauveur » (ῥυόμενος) aussi bien que la déclaration selon laquelle il écarterait le péché de Jacob (=Israël) annoncent la rédemption de la « colère de Dieu manifestée depuis le ciel sur tout péché et tout mal commis par les hommes... » (Rm 1,18). Il faut respecter la signification sévère que Paul donne au jugement eschatologique pour comprendre qu'il est indispensable d'en être sauvé. Mais on doit aussi comprendre qu'à son avis l'œuvre salvatrice du Christ « rend juste » comme le dit Paul :

« Et voilà ce que vous étiez, quelques-uns. Mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés par le nom du Seigneur Jésus-Christ et par l'esprit de notre Dieu » (1 Co 6,11).

Mais la condition pour écarter potentiellement le futur jugement eschatologique est l'innocence, ou plutôt la preuve d'innocence, la « justice de Dieu », donc l'éloignement des impiétés que, d'après Paul, le Christ a obtenu par sa mort en tant que rédemption du péché (cf. mes remarques sur l'épître aux Romains, publiées dans ce volume).

En 1 Th 1,9s, on parle d'une manière tout à fait semblable des destinataires à Thessalonique qui auraient abandonné les idoles pour se tourner vers le Dieu vrai et vivant pour le servir et pour « attendre son fils Jésus-Christ, notre Sauveur (ῥυόμενος) qu'il a ramené de la mort à la vie et qui nous délivre du jugement de Dieu qui est proche ».

<sup>18</sup> Le mode du salut d'Israël, surtout, est controversé : c'est-à-dire la question de savoir si le salut implique la foi en Jésus-Christ ou non.

À mon avis, par le mot-clé « colère » (ὄργή) dans 1 Th 2,16 on n'entend pas le *jugement* eschatologique. Il saute aux yeux que chez Paul le mot « colère », quand il annonce le jugement eschatologique, est souvent accompagné par des « mots typiques »<sup>19</sup> comme « la colère qui est proche » (1 Th 1,10 ; Col 3 ; Ep 5,6), « la colère de Dieu » (Rm 1,18 ; Col 3,6 ; Ep 5,6)<sup>20</sup>, « le jour de la colère » (Rm 2,5), ou bien il est défini plus exactement par le contexte. À ce point il faut mentionner les verbes « révéler » en Rm 1,18 et « sauver » en Rm 5,9, mais aussi l'antithèse de « salut » et « colère » en 1 Th 5,9 et celle de « justice de Dieu » et « colère (que Dieu inflige) » en Rm 3,5. Finalement, la relation entre « colère » et « lois » en Rm 4,15 et la relation entre « colère », « patience » et « ruine » en Rm 9,22s (cf. Rm 2,5s) pourraient signaler le jugement eschatologique en qualité de lieu où la somme des péchés est punie. De tels « mots accompagnateurs » manquent dans 1 Th 2,16c. Quoique le mot-clé « sauver » figure dans 1 Th 2,16a, il ne se réfère pas au jugement dernier dont on parle dans le verset 16c.

D'autre part, chez Paul le mot « colère » peut également se référer explicitement à Dieu en qualité d'auteur sans qu'il fasse en même temps allusion au jugement eschatologique. À mon avis, c'est le cas dans Rm 13,4s où se met en lumière le fait qu'avant le jugement eschatologique, au cours de l'histoire donc, une certaine punition divine pour la mauvaise action est possible, une punition<sup>21</sup> que Dieu laisse infliger par les potentats<sup>22</sup> portés au pouvoir par lui-même. (Peut-être, Rm 12,19 et 1 Th 4,6<sup>23</sup> expriment-ils cette idée, mais ce n'est pas sûr).

<sup>19</sup> Cf. G. STÄHLIN, Art. ὄργή usw., *ThWV*, p. 419-448 ; p. 431.

<sup>20</sup> De manière caractéristique, une partie de la tradition manuscrite ajoute le génitif déterminé – pas documenté ailleurs chez Paul – « (colère) de Dieu ». Cette variante ne correspond certainement pas au texte original. Dans ce sens, il faut formuler des critiques au fait que dans beaucoup de traductions on ajoute tout naturellement le génitif « de Dieu ».

<sup>21</sup> À ce propos, on pense souvent que les potentats politiques anticipent la punition de l'action du mal, donc qu'ils n'agissent « nicht sozusagen aus eigenem Recht, sondern im Blick auf das zukünftige Zorngericht Gottes » (U. WILCKENS, *Der Brief an die Römer* (Teilband EKK VI/3) 1982, p. 35). Mais, il faut nettement distinguer entre le jugement eschatologique de Dieu qui se fera depuis le ciel et le jugement divin sur terre au cours de l'histoire, réalisé déjà par des avocats de Dieu.

<sup>22</sup> Paul doit-il donc supposer, en 1 Co 2,8, que les archontes n'ont pas reconnu la gloire de Jésus (cf. plus loin, note 25) ?

<sup>23</sup> Il faut penser à cela surtout en vue de l'idée d'une punition par Dieu à l'intérieur de l'histoire, qui se fait afin d'éviter le jugement eschatologique. Voir plus loin.

Chez Paul, en tout cas, nous trouvons la conception qu'il existe des punitions divines au cours de l'histoire, des châtements pour prévenir le jugement eschatologique<sup>24</sup>. À ce propos il faut mentionner 1 Co 5, en particulier le fameux cas du malfaiteur qui doit être chassé par le tribunal et livré à Satan « pour que son corps soit détruit et qu'ainsi son esprit puisse être sauvé au jour du Seigneur » (v. 5). Il faut également rappeler 1 Co 11,17-34 où il est question de beaucoup de malades, de faibles et de morts (v. 30) dans la communauté, ce qui montre que Dieu châtie et juge les Corinthiens à cause de leur comportement fautif pendant le repas du Seigneur (v. 32). À mon avis, 1 Th 2,16 appartient également à ce contexte.

## V

L'explication selon laquelle en 1 Th 2,16c « colère » ne signifie pas le jugement dernier de Dieu s'impose encore pour d'autres raisons. Le temps du verbe, l'aoriste ἔφθασεν («est tombé», «tomba») n'est pas adéquat au jugement eschatologique. Cet aoriste a toujours posé des problèmes pour l'exégète. Si le jugement dernier avait déjà eu lieu, l'intention de Paul qui vise à propager l'Évangile en tant que force pour se sauver avant le jugement dernier (cf. Rm 1,16-18)<sup>25</sup> serait obsolète. On a souvent essayé de se tirer d'affaire en négligeant l'aspect temporel de l'aoriste. Ainsi disait-on, par exemple, qu'il s'agissait d'un « aoriste prophétique » qui insiste sur la certitude que le jugement dernier tombera sur les Juifs. L'avenir est anticipé au temps présent<sup>26</sup>. Ce n'est pas convaincant. Il existe bien un emploi « futur » ou « proleptique » de l'aoriste

<sup>24</sup> Cf. E. SYNOFZIK, *Die Gerichts und- Vergeltungsaussagen bei Paulus*, Göttingen, 1977, p. 49s.

<sup>25</sup> De toute façon, on ne peut avoir l'idée que le jugement eschatologique soit déjà tombé – au moins en partie – et, bien sûr, toujours sur les Juifs et souvent (avec mention de Rm 1,26s) sur les homosexuels (cf. E. STEGEMANN, « Antihomosexualität bei Paulus », in H. PUFF éd., *Lust, Angst und Provokation. Homosexualität in der Gesellschaft*, Göttingen-Zürich, 1993, p. 67-78.) qu'en niant dans l'interprétation la terreur du jugement eschatologique qui est le jugement d'anéantissement inévitable tombant depuis le ciel sur tous les pécheurs, ou en l'identifiant avec des phénomènes à l'intérieur de l'histoire.

<sup>26</sup> Cf. E.v. DOBSCHÜTZ, *Die Thessalonicher-Briefe* (KEK 10), 1909<sup>7</sup> = Nachdruck 1974, p. 116 ; cf. M. DIBELIUS, *An die Thessalonicher* (note 4), p. 12.

mais à condition qu'une proposition conditionnelle visant au futur précède<sup>27</sup>. Il reste donc seulement la possibilité que le verbe se rapporte à un événement dans le passé (l'aoriste historique) ou à un événement répété (l'aoriste complexif), c'est-à-dire à une expérience réitérante (l'aoriste gnomique).

Quelques analyses et commentaires récents s'obstinent à maintenir l'opinion que l'aoriste se rapporte à un événement passé. La conséquence qu'on en tirait était de nier l'origine paulinienne du verset ou de considérer certains événements historiques comme des manifestations du jugement dernier qui avait déjà commencé. Une telle interprétation ne prend au sérieux ni la conception paulinienne du jugement dernier ni la valeur sémantique du verbe φθάνειν. Même si 1 Th 2,16c se rapportait à la catastrophe de l'an 70 après J.C., la « colère » ne signifierait pas le jugement eschatologique mais plutôt, conformément aux évangiles synoptiques, *seulement* le châtiment divin contre Israël à l'intérieur de l'histoire. Les apocalypses synoptiques font cette différenciation.

Je prononce la même critique aussi contre l'exégèse de Holtz selon laquelle 1 Th 2,16c est « la parole prophétique » de Paul, parole qui « révèle le jugement eschatologique déjà opérant sur l'action de la synagogue »<sup>28</sup>. D'après Holtz, il s'agit là de la même pensée qu'en Rm 1,18, dans ce sens que, en 1 Th 2,16 et en Rm 1,18, il ne serait question non seulement de la *révélation* mais aussi de la *réalisation* du jugement. Voilà la source de l'erreur ou l'erreur elle-même. En Rm 1,18, nous lisons : « Dieu manifeste sa colère depuis le ciel... ». Cela se distingue de 1 Th 2,16c par le *sujet* (« la colère de Dieu depuis le ciel... ») et par le *temps grammatical* (présent) et par la valeur sémantique du verbe (« manifester », « annoncer »). Paul dit, en Rm 1,18, que dès maintenant il est manifeste que personne n'échappera au futur jugement eschatologique. Cela veut dire que le jugement eschatologique est déjà décidé comme condamnation de tous. Seul, le jugement dernier se fait *attendre*, il n'est pas encore exécuté.

Voilà l'horizon devant lequel s'annonce la justice de la foi comme unique possibilité de prévenir l'inévitable jugement eschatologique sur tous. En 1 Th 2,16c, une telle interprétation n'est pas seulement forcée,

<sup>27</sup> Cf. BLASS-DEBRUNNER-REHKOPF *Grammatik des neutestamentlichen Griechisch*, Göttingen, 1976, 333,2 (p. 273).

<sup>28</sup> T. HOLTZ, *1. Thessalonicher* (note 4), p. 108.

elle est tout simplement impossible. Car ici, ἔφθασεν ἐπί signifie « atteint », « venu sur » comme en Luc 11,20 et en Mt 12,28 (ici également à l'aoriste)<sup>29</sup>. Rapporté à ce verbe, le mot « colère » signifie châtiment ou punition, et pas seulement jugement qui attend d'être accompli. Holtz ne veut pas exclure non plus « que des événements historiques pourraient servir à vérifier le jugement »<sup>30</sup>. Pourtant, même en supposant que Paul ait pensé à l'expulsion des Juifs de Rome en vertu de l'édit de Claude<sup>31</sup> ou d'autres mesures antijudaïques<sup>32</sup>, il ne les aurait pas considérés comme des indices de l'imminence du jugement eschatologique. Il aurait considéré ces faits comme des mesures de punition à l'intérieur de l'histoire, avant le jugement dernier, qui aident à prévenir la condamnation dans le jugement dernier.

Supposer que le jugement dernier se passera à l'intérieur de l'histoire et qu'il ne signifie pas la fin absolue de l'histoire sous-estime l'aspect catastrophique et l'extension temporelle du jour du jugement dernier. En tout cas, le cataclysme universel peint dans les apocalypses synoptiques ébauche un horizon d'imagination dont on peut difficilement exclure Paul.

## VI

Je préfère présumer que ἔφθασεν en 1 Th 2,16c soit ou bien un « aoriste complexif » – plus exactement un aoriste qui indique des actions répétées dans le passé<sup>33</sup> –, ou qu'il s'agisse d'une variante de l'aoriste gnomique classique qui exprime des événements typiques<sup>34</sup>. La tournure prépositionnelle εἰς τέλος et l'adverbe de temps πάντοτε (« toujours », « de tout temps », « tout le temps ») parlent en faveur de cette interprétation. Personnellement, je préfère mettre en relation πάντοτε (en tant qu'adverbe

<sup>29</sup> Cf. BLASS-DEBRUNNER-REHKOPF § 101,82 à la différence de 1 Th 4,15.

<sup>30</sup> T. HOLTZ, *1. Thessalonicher* (note 4), p. 108.

<sup>31</sup> E. BAMMEL, « Judenverfolgung und Naherwartung. Zur Eschatologie des ersten Thessalonicherbriefes », *ZThK* 56 (1959), p. 294-315, surtout p. 308s.

<sup>32</sup> Cf. à propos d'autres hypothèses J. COPPENS, « Miscellanées Bibliques » (note 12), p. 94 ; T. HOLTZ, *1. Thessalonicher* (note 4), p. 109, note 521.

<sup>33</sup> Cf. BLASS-DEBRUNNER-REHKOPF § 332,2 (exemples : 2 Co 11,25 ; Mc 12,41 ; Lc 13,34 ; Ac 11,26).

<sup>34</sup> Cf. BLASS-DEBRUNNER-REHKOPF § 333,1 (exemples : Jc 1,11,23 ; 1 P 1,24).

de temps) avec le verbe ἔφθασεν plutôt qu'avec la proposition infinitive qui précède, d'autant plus que chez Paul la mise en évidence au moyen de la mise en tête est aussi – ou même plus – habituelle que la position à la fin. Mais je dois concéder qu'il reste un problème : c'est la position de la particule δὲ après ἔφθασεν<sup>35</sup>.

Le texte ne voudra guère exprimer que les Juifs complètent toute la somme des péchés mais plutôt que maintenant – après avoir tué le Seigneur Jésus et les prophètes – ils complètent la somme de leurs péchés en « nous » expulsant (c'est-à-dire Paul et les missionnaires parmi les non-Juifs)<sup>36</sup> et en nous empêchant d'annoncer aux non-Juifs dans la diaspora le message qui les préviendra du jugement dernier. C'est pourquoi la tournure εἰς τέλος devrait être traduite par « finalement » ou « à la fin » (comme par exemple, Lc 18,5), éventuellement par « sans cesse », mais en tout cas pas par « complètement », « tout à fait » ou « pour toujours »<sup>37</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'aoriste privilégie la signification temporelle même si l'on rapporte l'adverbe de temps « tout le temps » à la phrase précédente.

Voici donc ma traduction :

« Ils (les Juifs) ont tué le Seigneur Jésus et les prophètes et ils nous ont persécutés [c'est-à-dire : expulsés]. Ils déplaisent à Dieu et ils sont contraires à tous les hommes en nous empêchant de prêcher aux non-Juifs afin qu'ils soient sauvés, et cela pour mettre le comble à leurs péchés. Mais chaque fois (qu'ils ont péché) le jugement les a finalement atteints ».

Paul interprète l'attitude négative envers Jésus et les missionnaires parmi les non-Juifs par le τόπος de la persécution des prophètes et par

<sup>35</sup> Mise en tête accentuée : 2 Co 5,6 ; Ph 1,4.20 ; 1 Th 5,15s ; Phm 4 ; cf. Col 1,3.12. Mise à la fin accentuée : 2 Co 5,6 ; Ph 4,4. Plutôt mise en tête que mise à la fin, en tout cas mise à l'intérieur : 1 Co 15,58 ; 1 Th 3,6.

<sup>36</sup> Cela pourrait se rapporter à des expériences à Thessalonique ; cf. A.J. MALHERBE, *Paul and the Thessalonians*, Philadelphia, 1987, p. 62.

<sup>37</sup> Cf. U. LUZ, *Das Geschichtsverständnis des Paulus* (BEvTh 49), München 1968, p. 91, note 109 ; I. BROER, « Antisemitismus » (note 4), p. 85.

des stéréotypes antijudaïques païens. Dans la tradition biblique et post-biblique, et également dans le NT, les τόποι de la persécution et du meurtre des prophètes sont le plus souvent liés à un motif de jugement<sup>38</sup>, et le reproche de misanthropie vise (au moins à un niveau subliminal) à la vengeance. C'est pourquoi dans le passage en question, Paul insinue que les péchés des Juifs ne restent pas impunis dans le temps présent non plus. Une idée semblable se trouve dans le *TestLevi* VI,11 : « La colère de Dieu (c'est-à-dire du Seigneur) les a atteints (ἔφθασεν) à la fin (εἰς τέλος) ». Dans ce texte, quoique déterminé par le génitif « de Dieu » (c'est-à-dire du Seigneur), il ne s'agit pas non plus du jugement eschatologique, mais de la punition des Sichémites par Dieu à cause des méfaits qu'ils ont commis.

## VII

L'interprétation de 1 Th 2,16 que je viens de proposer ne veut pas banaliser la rude polémique antijudaïque qui domine tout le passage. Mis dans le contexte de la tradition rhétorique de l'Antiquité, où l'on était bien habitué à un comportement rude en face des antagonistes, une telle polémique n'est point extraordinaire. D'autres analyses historiques s'imposent bien sûr encore à ce sujet. Ainsi on doit se demander pourquoi Paul s'est laissé entraîner à des attaques si méchantes et pourquoi il a prononcé cette polémique vis-à-vis des destinataires de Thessalonique.

Pour l'instant, je ne peux pas approfondir ces questions. Mais je pense que par l'interprétation que je propose, à condition qu'elle soit plausible, on peut encore exclure pour le texte de 1 Th 2,14-16 le τόπος chrétien classique de l'éternelle condamnation des Juifs, un antijudaïsme, donc, qui trouve ses racines dans une haine pathologique.

*Traduction de Ursula Braunschweig-Lütolf.*

<sup>38</sup> Cf. seulement O.H. STECK, *Israel* (note 2), p. 102.